

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformement au Reglement (CE) No. 1907/2006

ALSA DES+

Date de revision 10.04.2015

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du melange et de la societe/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : ALSA DES+

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du melange et utilisations deconseillees

Utilisation de la substance/du melange : Matiere active pour produit biocide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnees de securite

Societe ALSA LYS  
4 Allee de la Hardt  
68440 SCHLIERBACH  
Telephone: 03 89 39 00 78  
info@alsa-lys.fr

Adresse e-mail Personne responsable/emettrice

### 1.4 Numero d'appel d'urgence

Telephone: 03 89 39 00 78

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du melange

REGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanee; Categorie 1B

H314 Provoque des brOiures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicite aigue pour le milieu aquatique; Categorie 1

H400 Tres toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicite chronique pour le milieu aquatique; Categorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes à long terme.

### 2.2 Elements d'etiquetage

Etiquetage selon les Directives CE

REGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme



## ALSA DES+

Mention d'avertissement		Danger
Mentions de danger		
	H314	Provoque des brulures de la peau et des lésions oculaires graves.
	H410	Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes à long terme.
Conseils de prudence		
	P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec precaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.
Etiquetage exceptionnel pour melanges speciaux		Utilisez les biocides avec precaution. Avant toute utilisation, lisez l'etiquette et les informations concernant le produit.

### 2.3 Autres dangers

Conseils generaux	Pas d'information disponible.
-------------------	-------------------------------

---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Melanges

Substances / Melanges	Melange
-----------------------	---------

## ALSA DES+

### Composants dangereux

#### chlorure de didecyldimethylammonium

No.-CAS	No.-CE 1 Numero d'enregistrement	Classification	Concentration
7173-51-5	230-525-2	Acute Tox.; 3; H301 Skin Corr.; 18; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410  C, N; R22, R34, R50	< 10 %

#### carbonate de potassium

584-08-7	209-529-3	Skin Irrit.; 2; H315 Eye Irrit.; 2; H319 STOT SE; 3; H335  Xi; R36137138	< 10 %
----------	-----------	--	--------

#### 2-aminoethanol

141-43-5	205-483-3	Acute Tox.; 4; H302 Acute Tox.; 4; H312 Acute Tox.; 4; H332 Skin Corr.; 18; H314  C; R20121122, R34	< 10 %
----------	-----------	--	--------

#### propane-2-ol

67-63-0	200-661-7 / 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq.; 2; H225 Eye Irrit.; 2; H319 STOT SE; 3; H336  F, Xi; R11, R36, R67	< 5 % (*)
---------	-----------------------------------	--	-----------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnees dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-R mentionnees dans ce chapitre, voir section 16.  
(\*) Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle Voir chapitre 8

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irreguliere ou d'arret respiratoire. Donner de l'oxygene. Le secouriste doit se proteger. Appeler immediatement un medecin.

## ALSA DES+

Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas verser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## ALSA DES+

### 6.3 Methodes et materiel de confinement et de nettoyage

Methodes de nettoyage	Contenir et collecter le materiel repandu à l'aide d'un materiau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomees, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'elimination conformement aux reglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
-----------------------	--

### 6.4 Reference à d'autres sections

Conseils supplementaires	Equipement de protection individuel, voir section 8.
--------------------------	--

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Precautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prevoir un renouvellement d'air <i>eUou</i> une ventilation suffisante dans les ateliers.
--	---

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	E.viter l'accumulation de charges electrostatiques.
---	---

### 7.2 Conditions necessaires pour assurer la securite du stockage, tenant compte d'eventuelles incompatibilites

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le recipient bien ferme. Pour conserver la qualite du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventile.
--	--

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particuliere(s)

Utilisation(s) particuliere(s)	Pas d'information disponible.
--------------------------------	-------------------------------

---

## SECTION 8: Controles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Parametres de controle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

#### propane-2-ol (No.-CAS: 67-63-0)

DFG-MAKIBAT/TRK-Value-List Germany (2002)

Limite(s) d'exposition	200 mllm3 500 mg/m3 Improbable effet nefaste sur le foetus si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas depassees.
Valeur limite à courte terme	Categorie valeur limite maximale 11(2)

SUVA-MAK-Value-List Switzerland (2003)

## ALSA DES+

Limite(s) d'exposition	200 ml/m <sup>3</sup> 500 mg/m <sup>3</sup> Improbable effet nefaste sur le fœtus si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas dépassées.
Valeur limite à courte terme	Monitoring biologique 400 ml/m <sup>3</sup> ; 1000 mg/m <sup>3</sup> 4 fois 15 min. par poste
US ACGIH	
Limite(s) d'exposition	200 ml/m <sup>3</sup> Effet cancérogène: groupe A4
Valeur limite à courte terme	400 ml/m <sup>3</sup>
La valeur IDLH	2000 ppm

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) Appareil respiratoire avec filtre ABEK.
Protection des mains	Matière appropriée : Caoutchouc nitrile délai de rupture: > 480 min Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale  Ecran facial
Protection de la peau et du corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Tablier en caoutchouc ou en plastique Bottes en caoutchouc ou en plastique
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas verser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

## ALSA DES+

Couleur	jaune clair
Odeur	caracteristique
pH	12,9 (20 'C)
Point/intervalle de fusion	donnee non disponible
Point/intervalle d'ebullition	donnee non disponible
Point d'eclair	> 65 'C
Pression de vapeur	23 hPa (20 'C)
Densite	1,06 g/cm <sup>3</sup> (20 'C)
Hydrosolubilite	completement miscible
Auto-inflamabilite	n'est pas auto-inflammable
Viscosite, dynamique	30 mPa.s (20 'C)
Explosibilite	Code de classification: Non explosif

### 9.2 Autres informations

donnee non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Reaction exothermique avec des acides forts. Stable dans des conditions normales.

### 10.4 Conditions à éviter

donnee non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Acides



## ALSA DES+

2-aminoethanol (No.-CAS: 141-43-5)

### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicite aigue par voie orale (DL50)	1 510 mg/kg Espece: Rat
Toxicite aigue par voie cutanee (DL50)	1 025 mg/kg Espece: Lapin Duree d'exposition: 24 h
Irritation de la peau	Corrosif Espece: Lapin Duree d'exposition: 4 h
Irritation des yeux	Corrosif Espece: Lapin
Genotoxicite in vitro	negatif Test de Ames
Genotoxicite in vivo	negatif Test du micronucleus in vivo

---

## SECTION 12: Informations ecologiques

### 12.1 Toxicite

Toxicite pour les poissons                      donnee non disponible

### 12.2 Persistence et degradabilite

Biodegradabilite                                      donnee non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation                                      donnee non disponible

### 12.4 Mobilite dans le sol

Comportement dans les  
compartiments de l'environnement              donnee non disponible

### 12.5 Resultats des evaluations PBT et vPvB

Evaluation    Ce melange contient de substance consideree comme persistante, bioaccumulable et toxique (PST).  
Ce melange ne contient aucune substance qui seraient considerees comme etant particulierement persistante et particulierement bio-accumulable (vPvB).

## ALSA DES+

### 12.6 Autres effets netastes

Conseils supplémentaires

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Ne pas verser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Les données ecotoxicologiques suivantes se réfèrent à:

chlorure de didecyldiméthylammonium (No.-CAS: 7173-51-5)

Toxicité

Toxicité pour les poissons (CL50)	0,19 mg/l Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Toxicité aiguë Durée d'exposition: 96 h Méthode: US-EPA
Toxicité pour les poissons (NOEC)	0,032 mg/l Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Toxicité chronique Durée d'exposition: 34 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (CE50)	0,062 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Méthode: EPA-FIFRA
(NOEC)	0,010 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Test de Reproduction Durée d'exposition: 21 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les algues (CE50r)	0,026 mg/l Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	10
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	
Toxicité pour les bactéries (CE50)	11 mg/l Espèce: boue activée Inhibition de la respiration Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

## ALSA DES+

### Persistence et dégradabilité

#### Biodegradabilité

Essai de Sturm modifié: 72 %  
Facilement biodegradable.  
Période d'essai: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Test de Die-Away: 93,3 %  
Période d'essai: 28 jr

Test de OECD Confirmatory: 91 %  
Période d'essai: 24 - 70 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 303 A

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodegradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### Comportement dans les compartiments de l'environnement

Mobilité dans le sol  
Méthode: US-EPA

### 2-Aminoethanol (No.-CAS: 141-43-5)

#### Toxicité

##### Toxicité pour les poissons (CL50)

150 mg/l  
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Toxicité aiguë  
Durée d'exposition: 96 h

##### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (CE50)

120 mg/l  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)  
Immobilisation  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

##### Toxicité pour les algues (CE50)

15 mg/l  
Espèce: *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)  
Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 72 h

##### Toxicité pour les bactéries (CE50)

> 1 000 mg/l  
Espèce: boue activée  
Inhibition de la respiration  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

##### Toxicité pour les bactéries (EC10)

6 300 mg/l  
Espèce: *Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)  
Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: DIN 38412 part 8

## ALSA DES+

### Persistence et dégradabilité

#### Biodegradabilité

Essai de Sturm modifié: > 80 %  
Facilement biodegradable.  
Période d'essai: 19 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Contacter les services d'élimination de déchets.
Emballages contaminés	Éliminer comme produit non utilisé.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (2-Aminoethanol, Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	non

### IMDG

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (2-Aminoethanol, Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
	No EMS Numero 1	F-A
	No EMS Numero 2	S-B
14.5	Dangers pour l'environnement	Polluant marin: oui

ALSA DES+

#### ADR

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-Aminoethanol, Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Code de classification	C9
	Numero d'identification du danger	80
	Etiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

#### RID

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-Aminoethanol, Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Code de classification	C9
	Numero d'identification du danger	80
	Etiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

#### DOT

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	Disinfectants, liquid, corrosive n.o.s. (2-Aminoethanol, Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes	8
	Numero de Code du Plan d'Urgence	153
14.5	Dangers pour l'environnement	non

ALSA DES+

TOG

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-Aminoethanol, Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	aucun(e)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueiiiBC	Non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations législatives particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 2: pollue l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutane.
H314	Provoque des brQiuers de la peau et des lesions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanee.
H319	Provoque une severe irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes a long terme.

### Texte complet pour phrases R

R11	Facilement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brQiuers.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les modifications par rapport a la derniere version sont mises en evidence en marge. Cette version remplace toutes les editions precedentes.

Les informations contenues dans la presente fiche de securite ont ete etablies sur la base de nos connaissances a la date de publication de ce document. Ces informations ne sont donnees qu'a titre indicatif en vue de permettre des operations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise a disposition, utilisation et elimination dans des conditions satisfaisantes de securite, et ne sauraient done etre interpretees comme une garantie ou considerees comme des specifications de qualite. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommement designe et, sauf indication contraire specifique, peuvent ne pas etre applicables en cas de melange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout precede de fabrication.

